



COMMUNE DE LORMAYE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026 à 20 h 30

Présents : M. LEFÈVRE David, M. MARTIN David, Mme GRAND Pascale, M. BELOUIN Jean-Yves, Mme GOUIN Nelly, M. THEVAL Jean-Pierre, Mme MORIN Marie-Christine, Mme SAINTOT Guylaine, M. BIRAUD Boris, Mme GÉRARD Émilie, M. GRUET Grégory, Mme NORET Justine, M. DUC Michel et Mme PIERROT Juliette

Absent excusé : M. KWASNIEWSKI Jacky

Secrétaire de séance : Mme GRAND Pascale

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026 (Réf 2026/12)

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (Réf 2026/13)

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le Compte Financier Unique 2025 de la commune peut se résumer comme suit :

CFU 2025	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Résultats reportés (2024)		102 058,24 €		12 086,98 €		114 145,22 €
Opérations de l'exercice	291 905,45 €	368 140,78 €	36 927,10 €	7 136,57 €	328 832,55 €	375 277,35 €
TOTAUX	291 905,45 €	470 199,02 €	36 927,10 €	19 223,55 €	328 832,55 €	489 422,57 €
Résultats de clôture		178 293,57 €	17 703,55 €			160 590,02 €
Restes à réaliser			56 800,00 €	22 500,00 €	34 300,00 €	
TOTAUX CUMULÉS	291 905,45 €	470 199,02 €	93 727,10 €	41 723,55 €	385 632,55 €	511 922,57 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		178 293,57 €	52 003,55 €			126 290,02 €

Après cette présentation, M. LEFÈVRE, Maire, quitte la séance. Les membres du Conseil élisent alors M. David MARTIN, Premier Adjoint, pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (13 pour),

VU

- Les articles L.1612-12 et L.1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- La délibération n° 2022/16 du Conseil Municipal en date du 7 juin 2022 autorisant la candidature de la commune à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de LORMAYE ;
- Le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget principal de la commune ci-annexé.

CONSIDÉRANT

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2025 concernant son budget principal.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

1. Adopte le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget principal de la commune annexé à la présente délibération ;
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Arrête les résultats définitifs ci-avant résumés.
M. LEFÈVRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025 (Réf 2026/14)

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

M. le Maire expose,

- que le compte financier unique de l'exercice 2025 de la commune présente :
- un excédent cumulé de fonctionnement de : 178 293,57 €
- un déficit cumulé d'investissement de : 17 703,55 €
- *des restes à réaliser en section d'investissement :*
 - o dépenses pour un montant de : 56 800,00 €
 - o recettes pour un montant de : 22 500,00 €
- que le virement à la section d'investissement prévu au budget (B.P. B.S. et D.M.) était de 60 716,00 €

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

➤ à titre obligatoire :

- au compte 1068 pour apurer le déficit d'investissement (+ compte des restes à réaliser) : 52 003,55 €

➤ le solde disponible 126 290,02 € est affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves au compte 1068 : 0,00 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 126 290,02 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 DES TAXES DIRECTES LOCALES (Réf 2026/15)

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal ratifie les chiffres suivants :

	<u>Taxe Foncière (bâti)</u>	<u>Taxe Foncière (non bâti)</u>	<u>Taxe d'habitation (résidences secondaires)</u>	<u>Contribution coefficient correcteur</u>		
<u>Taux</u>	38.73 %	28.88 %	9.85 %		Total des recettes	Allocations compensatrices
<u>Recettes attendues en 2026</u>	258 561 €	3 754 €	6 659 €	- 34 225 €	234 749 €	708 €

BUDGET PRIMITIF 2026 (Réf 2026/16)

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

M. le Maire soumet au Conseil le budget primitif 2026 ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre D 011 Charges à caractère général	181 529,42 €	Chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	126 290,02 €
Chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	89 850,00 €	Chapitre R 013 Atténuations de charges	400,00 €
Chapitre D 023 Virement à la section d'investissement	76 731,00 €	Chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 080,00 €
Chapitre D 042 Opérat° d'ordre de transfert entre sections	5 980,00 €	Chapitre R 73 Impôts et taxes	41 048,00 €
Chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	140 231,00 €	(731) IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	234 749,00 €
Chapitre D 66 Charges financières	1 642,00 €	Chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	74 159,00 €
		Chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	17 119,00 €
		Chapitre R 76 Produits financiers	2,00 €
		Chapitre R 77 Produits spécifiques	116,40 €
TOTAL DES DÉPENSES	495 963,42 €	TOTAL DES RECETTES	495 963,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre D 001 Solde exécution reporté section d'investissement	17 703,55 €	Chapitre R 021 Virement de la section de fonctionnement	76 731,00 €
Chapitre D 16 Emprunts et dettes assimilées	20 928,00 €	Chapitre R 040 Opérat° d'ordre de transferts entre sections	5 980,00 €
Chapitre D 20 Immobilisations incorporelles	43 747,00 €	Chapitre R 10 Dotations, fonds divers et réserves	62 274,55 €
Chapitre D 21 Immobilisations corporelles + RAR 2025	86 800,00 €	Chapitre R 13 Subventions d'investissement (dont RAR 2025)	23 698,00 €
		Chapitre R 16 Emprunts et dettes assimilés	495,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	169 178,55 €	TOTAL DES RECETTES	169 178,55 €

Ce budget doit permettre de financer différents projets d'investissement :

- Achat d'un terrain (RESTE À RÉALISER 2025)
- Construction du garage des associations (RESTE À RÉALISER 2025) et son électrification
- Mise en place d'un système de régulation de la température de chauffage à l'ancienne école
- Achats de matériels (tronçonneuse, machine pour nettoyer les caniveaux, radiateur) et mobiliers urbains divers (poubelles hygiène canine, ...)
- Subventionnement des travaux d'enfouissement rue du Chemin Neuf (Syndicat Territoire d'Énergies 28) et de la déviation de Nogent-le-Roi (Département d'Eure-et-Loir)

Les conseillers ont décidé d'attribuer les subventions suivantes :

• ESN NOGENT :	185,00 €
• Coopérative scolaire maternelle :	50,00 €
• École Saint Joseph :	300,00 €
• Coopérative scolaire élémentaire :	100,00 €
• Amicale sapeurs-pompiers Nogent :	100,00 €
• ADMR :	260,00 €
• Comité des fêtes de Lormaye :	800,00 €
• Syndicat d'initiative de Nogent-le-Roi :	61,00 €
• Secours catholique :	120,00 €
• Association secteur paroissial :	46,00 €
• Secours populaire :	120,00 €
• Association jumelage :	400,00 €
• Nogenternet :	40,00 €
• Bibliothèque de Coulombs :	70,00 €
• Les copains bikers du 28 :	650,00 €
• Amicale des jeunes sapeurs-pompiers :	100,00 €
• Génération Loisirs	100,00 €
• SPDA	100,00 €
• Action Emploi	200,00 €
• La troupe de Mimi	400,00 €

Après délibération, le budget primitif 2026 ainsi présenté est adopté à l'unanimité des présents.

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS : DÉTERMINATION DES TAUX (Réf 2026/17)

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- DONNE tous les pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLÉTORALES (Réf 2026/18)

POUR : 8 ABSTENTION : 6 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, propose à M. le Préfet, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants (8 POUR – 6 ABSTENTIONS : GOUIN, MORIN, SAINTOT, DUC, PIERROT, THEVAL), la liste suivante :

1 ^{er} conseiller municipal de la liste majoritaire	2 ^{ème} conseiller municipal de la liste majoritaire	3 ^{ème} conseiller municipal de la liste majoritaire	1 ^{er} conseiller municipal de la 2 ^{ème} liste (minoritaire)	2 ^{ème} conseiller municipal de la 2 ^{ème} liste (minoritaire)
Mme Nelly GOUIN	Mme Marie-Christine MORIN	Mme Guylaine SAINTOT	M. Michel DUC	Mme Juliette PIERROT
Suppléant de la liste majoritaire				
M. Jean-Pierre THEVAL				

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – LISTE DE PROPOSITIONS DE COMMISSAIRES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (Réf 2026/19)

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide, de soumettre au directeur des services fiscaux les propositions suivantes :

Propositions	
Mme Pascale GRAND	Mme Juliette PIERROT
M. David MARTIN	M. Philippe BIDET
M. Jean-Yves BELOUIN	M. Jean-Claude GRAND
Mme Nelly GOUIN	Mme Odile JOUVELIN
M. Jean-Pierre THEVAL	M. Patrick JOUVELIN
Mme Marie-Christine MORIN	M. Guillaume SZCZESNY
Mme Guylaine SAINTOT	M. Patrick MAILLARD
M. Boris BIRAUD	M. Pascal SAMIE
Mme Emilie GÉRARD	Mme Chaïbia ZAROUALA
M. Grégory GRUET	Mme Nicole CAILLEAUX
Mme Justine NORET	Mme Laëtitia BIRAUD
M. Michel DUC	Mme Laure THEVAL

CONVENTION DE TRANSFERT D'ENTRETIEN ENTRE LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR ET LES COMMUNES DE NOGENT-LE-ROI, DE COULOMBS ET DE LORMAYE RELATIVE AUX AMÉNAGEMENTS ET DÉPENDANCES VERTES DE LA DÉVIATION DE NOGENT-LE-ROI & CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE TRANSFERT DE DOMANIALITÉ ENTRE LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR ET LES COMMUNES DE NOGENT-LE-ROI, COULOMBS ET LORMAYE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA DÉVIATION DE NOGENT-LE-ROI (Réf 2026/20)

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal consent à la ratification de ces conventions et autorise M. le Maire ou son représentant à les signer avec tous les documents utiles qui en découleront.

Le Maire,
David LEFÈVRE

La secrétaire de séance,
Mme Pascale GRAND